



COHABITATION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC ET DE LA RÉGIE AU SEIN DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Patricia DEBALLE et Fernand SCHMINCK

CC de Thann-Cernay

PRESENTATION DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN-CERNAY (CCTC) EN GESTION MIXTE

1 – Historique

2 - Modes d'exploitation par secteur

3 – Le personnel et ses missions

4 – Quelques chiffres relatifs aux installations

5 – Avantages et inconvénients

6 - Conclusion



1 – HISTORIQUE

1-1- La Communauté de Communes du Pays de Thann (CCPT)

- ▶ **1949 : 1^{ère} structure intercommunale de gestion d'eau potable regroupant 3 communes**
- ▶ **1962 : création d'un SIVOM dotés des compétences eau et assainissement**
- ▶ **1972 : la gestion de l'eau et de l'assainissement du SIVOM est confiée à SUEZ par une 1^{ère} DSP**
- ▶ **1992 : le SIVOM qui a fini par grouper 9 communes est transformé en CC.**
- ▶ **1998 : 4 communes supplémentaires rejoignent la CCPT, mais la gestion de leur eau potable et de leur assainissement reste compétence de syndicats intercommunaux (SIAEP de Guewenheim et SMABVD).**
- ▶ **La CCPT assure depuis ses compétences eau potable et assainissement sur les 9 communes concernées par DSP (dernier contrat en cours jusqu'à 2022).**



1 – HISTORIQUE

1-2- La Communauté de Communes de Cernay et Environ (CCCE)

- ▶ **1965 : 4 communes se regroupent en un Syndicat Intercommunal du CES.**
- ▶ **1970 : création d'un SIVOM dotant la structure des compétences Eau et Assainissement, exploitées en Régie dès sa création.**
- ▶ **1997 : le SIVOM devient CCCE et maintient l'exploitation en régie de ses compétences Eau et Assainissement**



1 – HISTORIQUE



1-3- La fusion des 2 collectivités

- ▶ 2013: Fusion de la CCPT et de la CCCE en Communauté de Communes de Thann-Cernay (CCTC).
- ▶ Cette fusion, voulue et résultant de projets communs construits ensemble depuis de longues années, s'est imposée comme une évidence auprès des élus.
- ▶ Les compétences liées à l'eau potable et l'assainissement sont donc depuis assurées par différents modes de gestion, pour les raisons historiques vues précédemment.



2 – MODE D'EXPLOITATION PAR SECTEUR

2-1- Secteur de la DSP (9 communes - 17 933 habitants)

- ▶ Ce sont les agents de la SUEZ qui y assurent les différentes missions liées à la gestion de l'eau et de l'assainissement.

2-2 Secteur de la Régie (4 communes – 16 675 habitants)

- ▶ Ce sont les agents de la CCTC qui y assurent les différentes missions liées à la gestion de l'eau et de l'assainissement.

2-3 En commun sur ces deux secteurs

- ▶ Les études et travaux d'investissement ainsi que l'instruction des demandes de raccordement en matière d'eau et d'assainissement, la gestion du SPANC et les DA sont réalisés en régie.
- ▶ Exceptés 2 communes, les effluents de ces secteurs convergent vers la STEU de CERNAY (52700 EH), construite en 2007 et dont la gestion a également été confiée à la SUEZ.



TRANSFERT ET GESTION DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Vandœuvre-lès-Nancy, jeudi 3 octobre 2019



2 – MODE D'EXPLOITATION PAR SECTEUR

2-4 Secteur des SYNDICATS (4 communes - 4 024 habitants)

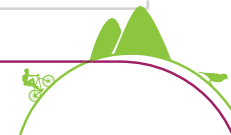
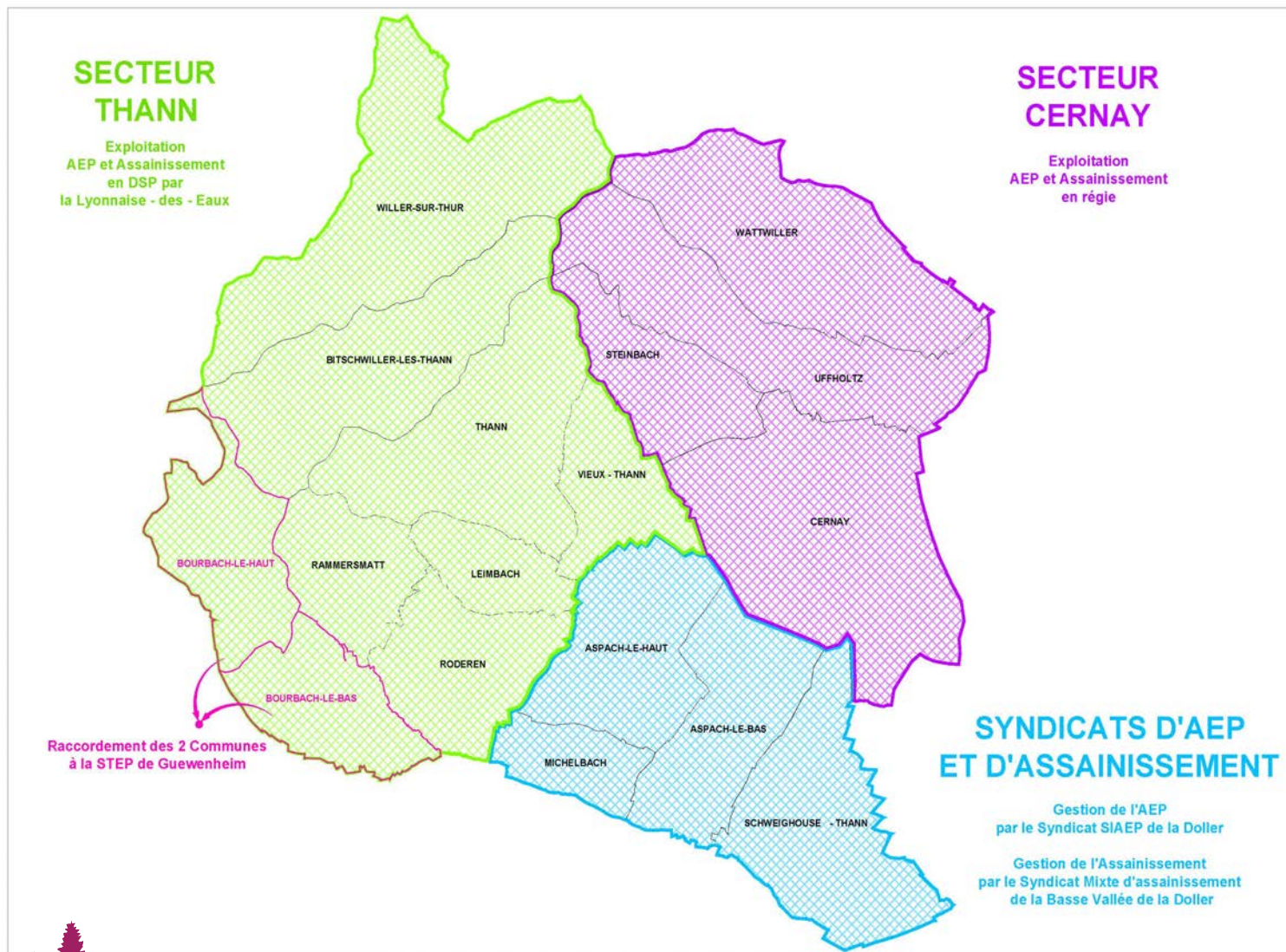
- ▶ La gestion de l'eau et de l'assainissement de 4 communes est assumée par le SIAEP de Guewenheim et par le SMABVD. Leurs effluents sont dirigés vers la STEU de Sausheim.
- ▶ Les effluents de 2 BOURBACH sont dirigés vers la STEU de GUEWENHEIM, gérée en régie par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de LAW-SENTHEIM-GUEWENHEIM (SIALSG).





TRANSFERT ET GESTION DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Vandœuvre-lès-Nancy, jeudi 3 octobre 2019



3 – LE PERSONNEL ET SES MISSIONS





3 – LE PERSONNEL ET SES MISSIONS

Missions de la direction

- Etablir et suivre les budgets ainsi que les commandes
- Piloter, mettre en œuvre et/ou suivre les projets, études et travaux en collaboration avec les partenaires externes
- Effectuer une veille juridique et technique en portant conseil aux élus, aux partenaires et aux usagers
- Évaluer les performances des installations, des services et du délégataire et mettre en place une gestion patrimoniale
- Diriger, coordonner et animer les services

Missions des services

- Instruire les dossiers, suivre les interventions du délégataire et des pétitionnaires et/ou réaliser les travaux de branchements en régie
- Contrôler et entretenir les installations
- Assurer la facturation des services rendus
- Participer à l'optimisation du fonctionnement des installations
- Mettre à jour les données
- Assurer les interventions d'urgence et d'astreintes
- Être les interlocuteurs des usagers



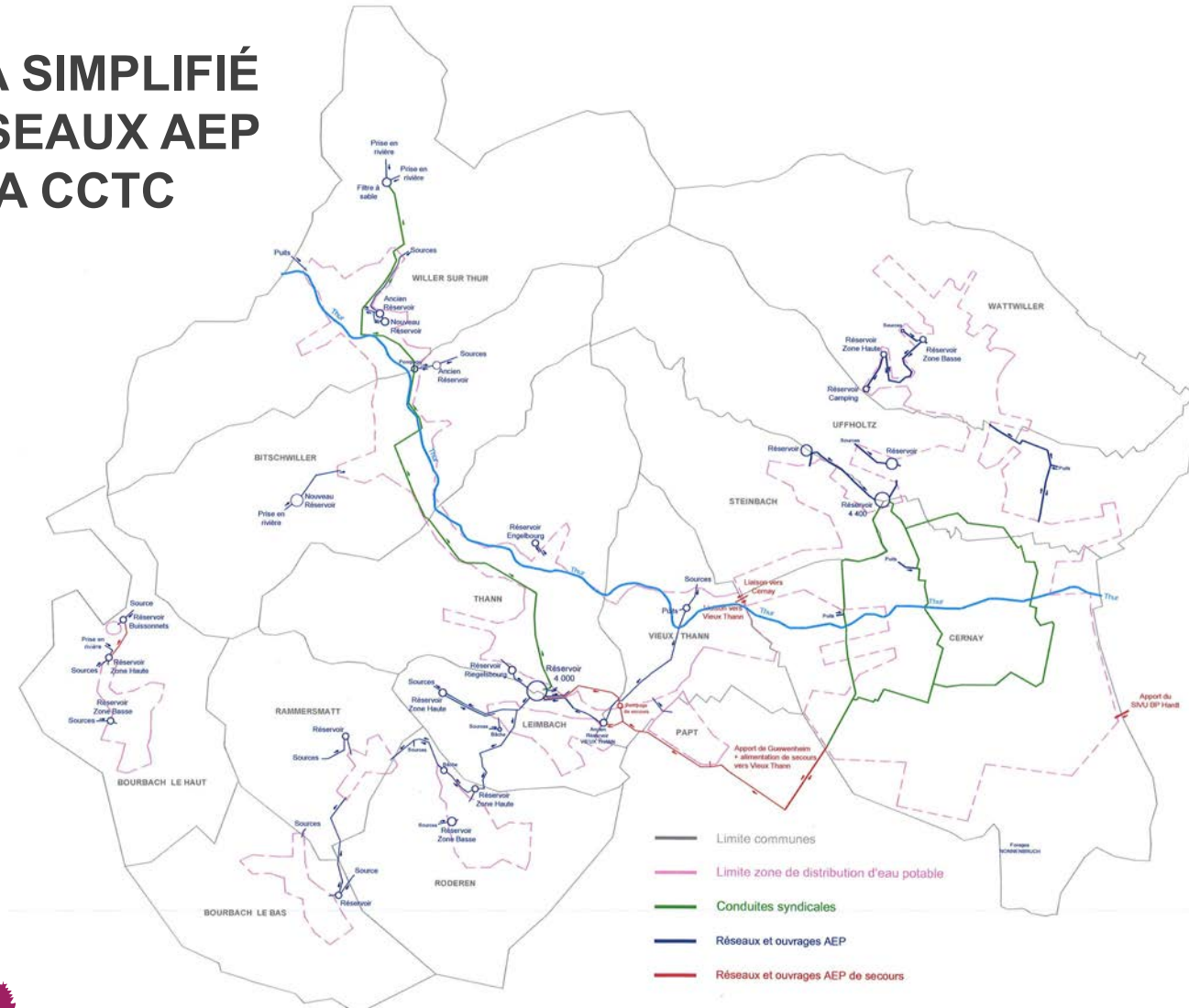
4 – QUELQUES CHIFFRES RELATIFS AUX INSTALLATIONS

EAU	Secteur DSP	Secteur Régie
Nombre d'habitants	17 933	16 675
Nombre d'abonnés	7 397	5 635
Nombre de ressources	60	7
Capacité de stockage	8 025 m ³	6 080 m ³
Longueur du réseau	154 km	130 km
Volumes d'eau produits	1 544 607 m ³	1 112 146 m ³
Volumes d'eau distribués	1 665 115 m ³ soit 4562 m ³ /j	999 677 m ³ soit 2739 m ³ /j
Rendement du réseau	86,6 %	88,77 %
Coût de la part eau sur une facture annuelle (base de 120 m ³ consommés - TTC)	208,90 € soit 1,74 €/m ³ (sur un coût total de 559,33 € soit 4,66 €/m ³)	261,65 € soit 2,18 €/m ³ (sur un coût total de 488,93 € soit 4,07 €/m ³)

Données 2018



SCHÉMA SIMPLIFIÉ DES RÉSEAUX AEP DE LA CCTC



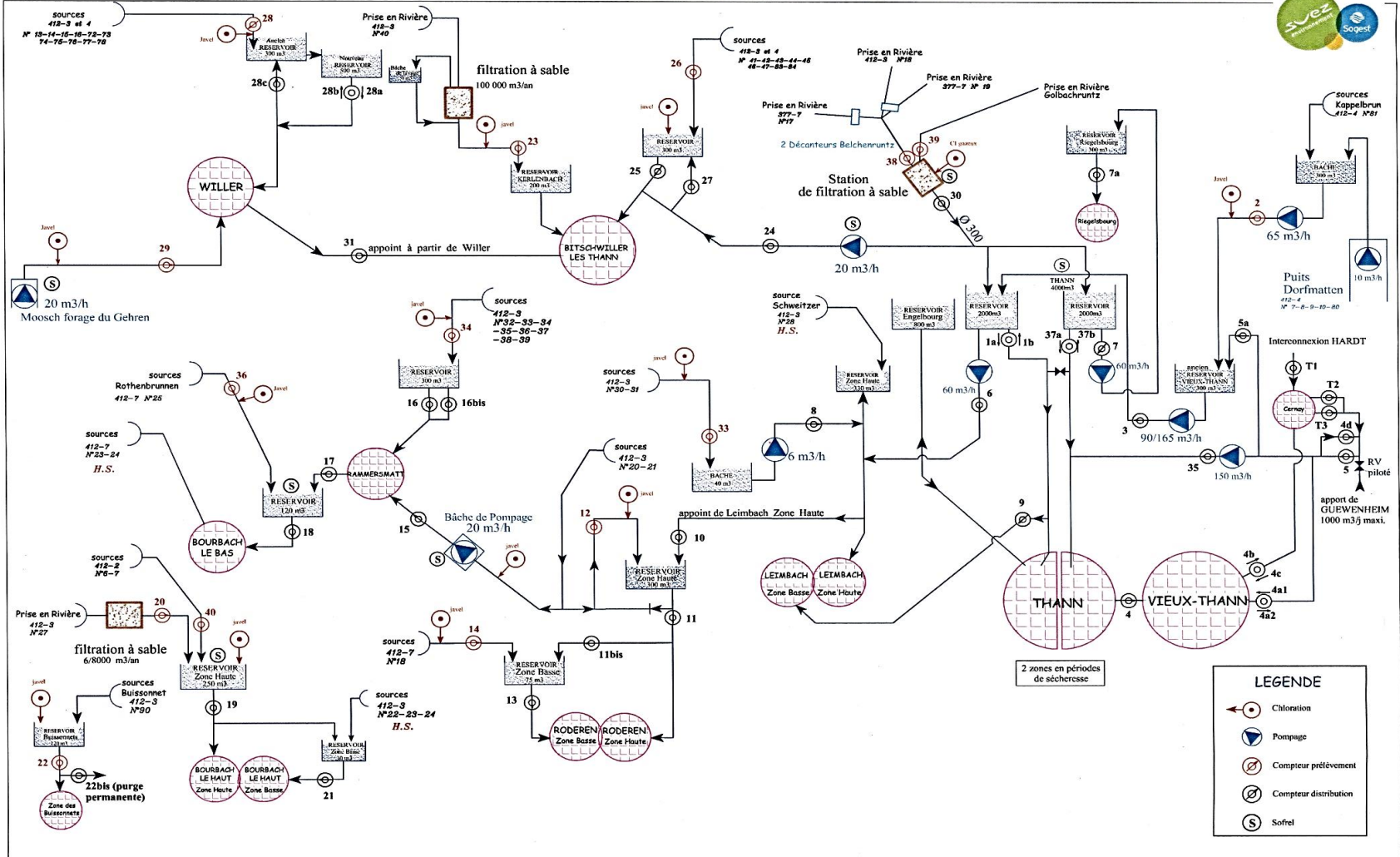


TRANSFERT ET GESTION DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

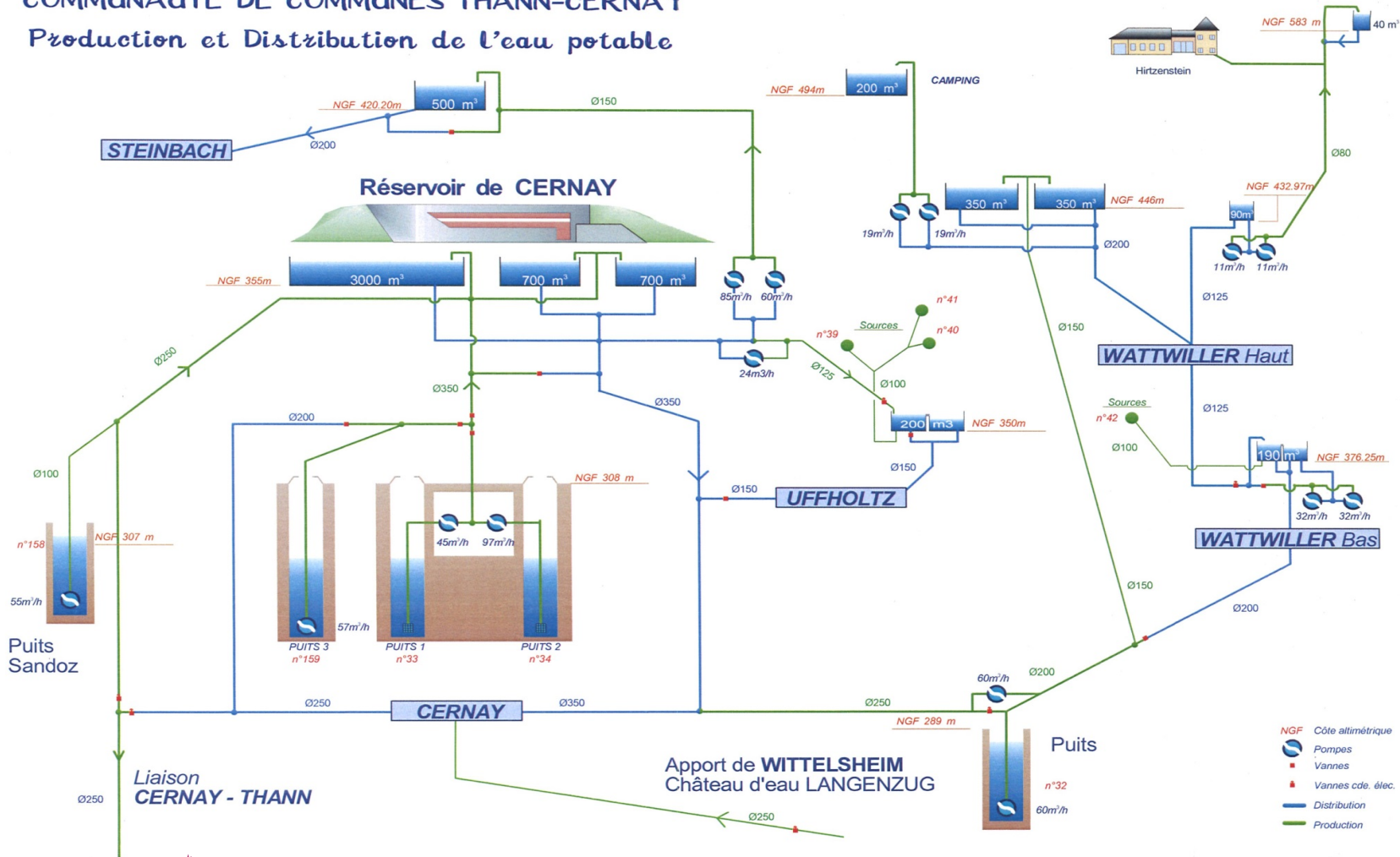
Vandœuvre-lès-Nancy, jeudi 3 octobre 2019



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN - CERNAY SCHEMA D' ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VALLEE DE THANN



COMMUNAUTE DE COMMUNES THANN-CERNAVY Production et Distribution de l'eau potable



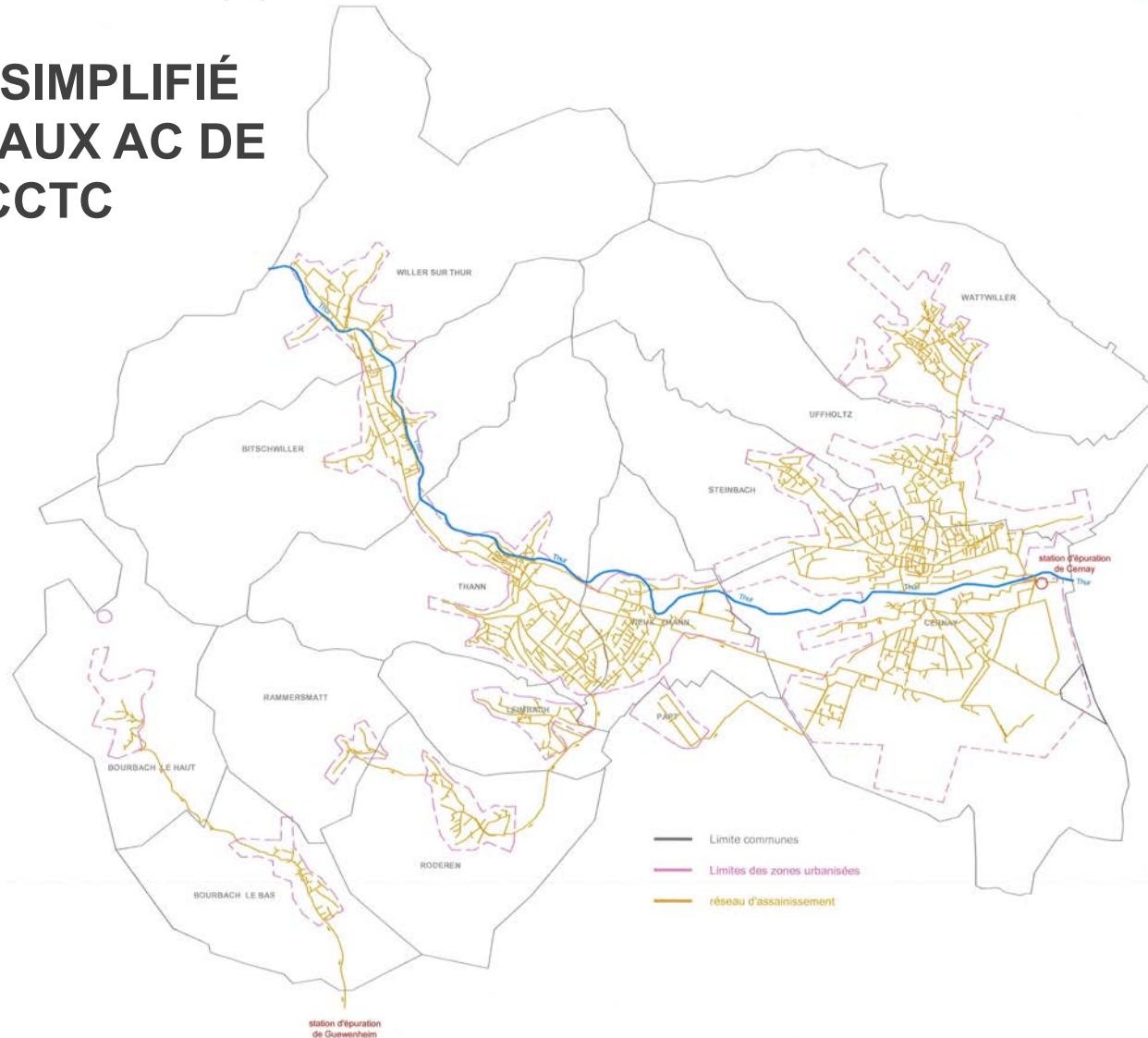
4 – QUELQUES CHIFFRES RELATIFS AUX INSTALLATIONS

ASSAINISSEMENT	Secteur DSP	Secteur Régie
Nombre d'habitants	17 933	16 675
Nombre d'abonnés	6 995	5 530
Longueur du réseau	121 km	109 km
Nombre de Postes de Relevage	14	12
Nombre de Bassins d'Orage	2	4
Nombre de Déversoirs d'Orage	65 dont 6 sous autosurveillance	30 dont 5 sous autosurveillance
Taux de desserte	94,46 %	99,2%
Volumes assujettis à l'assainissement	737 460 m ³	910 091 m ³
Coût de la part assainissement sur une facture annuelle (base de 120 m ³ consommés - TTC)	350,33 € soit 2,92 €/m ³ (sur un coût total de 559,33 € soit 4,66 €/m ³)	227,28 € TTC soit 1,89 €/m ³ (sur un coût total de 488,93 € soit 4,07 €/m ³)

Données 2018



SCHÉMA SIMPLIFIÉ DES RÉSEAUX AC DE LA CCTC





5 – AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

	Secteur DSP	Secteur Régie
+	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité et risque financier de l'exploitation assumés par le délégataire (avec clause de révision) • Travaux d'entretien et de réparations courantes à la charge du délégataire (selon contrat) • Mutualisation des moyens permettant une expertise technique, financière, structurelle <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la masse salariale, accueil des usagers, facturation et continuité du service assurés par le délégataire 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des flux financiers et transparence des comptes • Réalisation des prestations en propre avec autocontrôle de la collectivité <ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance du patrimoine • Décisions prises sur réflexion interne des services et de leurs élus
-	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes de la délégation difficiles à interpréter • Travaux de renouvellement et d'extension à la charge de la collectivité • Réalisation des prestations par le délégataire sous contrôle de la collectivité • Information relative au patrimoine limitée par le rapport annuel • Difficulté d'entente entre le délégataire et la collectivité en cas de flous du contrat 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité et risque financier assumés par la collectivité • Travaux d'entretien, de réparations courantes, de renouvellement et d'extension à la charge de la collectivité <ul style="list-style-type: none"> • Moyens humains ajustés (polyvalence) • Gestion de la masse salariale, accueil des usagers, facturation et continuité du service assurés par la collectivité



6 – CONCLUSION

- ▶ Dans le cas de la CCTC : prix de l'eau plus élevé en DSP qu'en Régie
 - ▷ coûts des services moins élevés en régie
 - ▷ degrés de complexité d'exploitation supérieurs en DSP
- ▶ La qualité du service public rendu dépend des précautions et des décisions prises en aval par la collectivité, qu'elles soient appliquées par un opérateur privé, public ou les deux.
- ▶ Dans tous les cas, la collectivité reste détentrice de la puissance publique et de la capacité à décider de sa politique de l'eau.
- ▶ Ce choix étant devenu une forte préoccupation politique, une réflexion minutieuse avec justification des choix à faire par des critères précis devra rapidement être menée par la CCTC, en gardant à l'esprit que tout changement éventuel, dans un sens ou dans l'autre, demandera à suivre un processus compliqué.

